



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 13 : Programmes d'audits – Méthode de surveillance continue

UN USOAP CMA PERTINENT, ROBUSTE ET ACTUALISÉ

(Note présentée par la Finlande au nom de l'Union européenne, de ses États membres¹ et des autres États membres de la Conférence européenne de l'aviation civile², par EUROCONTROL, et par la Nouvelle-Zélande)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Dans le sillage des recommandations de la treizième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/13), la présente note souligne l'importance de l'USOAP CMA et soutient pleinement son développement et son renforcement. Pour l'évolution future de ce Programme, elle propose quelques principes de haut niveau qui contribueront à améliorer la sécurité. Elle appelle également les États et les organisations internationales à apporter leur soutien à l'OACI.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à veiller à ce que l'évolution de l'USOAP CMA améliore la pertinence, la solidité, la précision et l'actualité des renseignements fournis et soit gérée sur la base des risques ;
- b) à reconnaître que l'USOAP CMA devrait être poursuivi et renforcé en vue de parvenir à un système souple, réactif, fondé sur les risques et robuste ;
- c) à recommander que l'évolution future passe en revue des aspects tels que la base de données et la planification, les indicateurs, la formation et les compétences du personnel, la fertilisation croisée, les interfaces avec d'autres programmes, l'utilisation efficace des ressources de l'OACI et des États contractants, les techniques et méthodes d'audit appliquées et l'amélioration des outils technologiques, notamment le cadre CMA en ligne ;
- d) à appeler tous les États membres de l'OACI et les organisations internationales et régionales à aider l'OACI à améliorer l'USOAP CMA ;
- e) à charger le Conseil de donner la priorité aux travaux sur l'évolution de l'USOAP CMA et de veiller à ce que des ressources humaines et financières adéquates soient allouées à ce Programme ;
À charger la Secrétaire générale de l'OACI de :
- f) mettre en œuvre les recommandations de la Conférence AN-Conf/13, et en particulier celles qui concernent l'évolution future de l'USOAP CMA ;
- g) continuer à assurer une gestion et une mise en œuvre efficaces et efficientes de ce Programme.

¹ Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède.

² Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Islande, La Macédoine du Nord, Monaco, Monténégro, Norvège, République de Moldova, Saint-Marin, Serbie, Suisse, Turquie et Ukraine.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique Sécurité.
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note se poursuivront sous réserve des ressources prévues au budget-programme ordinaire de 2020-2022 et/ou provenant de contributions extrabudgétaires.
<i>Références :</i>	A37-5, La méthode de surveillance continue du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) AN-Conf/13, Recommandation 6.3/1, Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) — Méthode de surveillance continue (CMA) Doc 9735, <i>Manuel du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité — Surveillance continue</i>

1. INTRODUCTION

1.1 Depuis son lancement en 1999, le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) s'est révélé un mécanisme utile pour fournir des informations normalisées, objectives et complètes concernant la mise en œuvre des éléments cruciaux (CE) de la supervision de la sécurité dans les États contractants. Les informations qu'il fournit contribuent à permettre aux États et aux organisations internationales de prendre des décisions en connaissance de cause concernant l'amélioration de leurs systèmes de supervision de la sécurité, la reconnaissance mutuelle des certificats, la priorisation des inspections des aires de trafic, l'autorisation des transporteurs étrangers et la définition des activités d'assistance technique.

1.2 En 2013, l'USOAP est passé à une méthode de surveillance continue (CMA), le modèle actuel du Programme. À la suite de la discussion sur le développement de l'USOAP à la 39^e session de l'Assemblée, le Secrétariat a créé le Groupe d'experts pour l'examen structuré de l'USOAP (GEUSR), qui a formulé plusieurs recommandations et observations importantes. Lors de la treizième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/13), les États ont appuyé ces recommandations et observations et ont demandé à l'OACI de les appliquer à titre prioritaire. Étant donné que des États (représentant diverses régions) ont déposé plusieurs propositions supplémentaires demandant l'amélioration et le renforcement du Programme, la Conférence a recommandé que l'OACI institue un groupe d'étude chargé de se pencher sur ces questions, d'éviter les doubles emplois et de trouver des synergies afin d'améliorer l'efficacité de l'USOAP CMA au-delà des recommandations du GEUSR, tout en maintenant des protections pour garantir l'indépendance, l'universalité, la normalisation et l'acceptation mondiale de la mise en œuvre du Programme³.

2. ANALYSE

2.1 Au cours des 20 années qui se sont écoulées depuis la création de l'USOAP, 185 États ont été audités. Cependant, soixante-six de ces missions USOAP ont eu lieu avant 2015, et parmi celles-ci, vingt et un États ont été visités il y a plus de dix ans⁴, de sorte que la pertinence d'une partie importante des données USOAP CMA est maintenant douteuse.

³ Cf. paragraphes 6.3.1 à 6.3.9 du rapport AN-Conf/13 (Doc 10115) et recommandations 6.3/1, alinéas h) et i).

⁴ <https://www.icao.int/safety/Pages/USOAP-Results.aspx>, données du T1 2019.

2.2 Il est de la plus haute importance que l'OACI poursuive l'USOAP CMA et lui alloue les ressources appropriées, en raison de la pertinence des données que ce Programme fournit à l'OACI, aux États et aux organisations internationales. Le Conseil devrait donc garantir les ressources humaines et financières nécessaires à la poursuite du développement et de la mise à jour de ce Programme et la Secrétaire générale devrait veiller à sa gestion et à sa mise en œuvre effectives et efficaces.

Informations attendues

2.3 La Conférence AN-Conf/13 recommande que l'OACI veille à ce que la surveillance continue des États demeure solide, pertinente et à jour. L'évolution future devrait se baser sur les éléments convenus lors de la Conférence AN-Conf/13, complétés par des directives de haut niveau de l'Assemblée pour ce travail, concernant les informations attendues de ce Programme, les qualités souhaitées de l'USOAP CMA elle-même et les domaines particuliers à prendre en considération, tels que décrits dans la présente note.

2.4 L'USOAP CMA n'est pas un but en soi. Il est dans l'intérêt commun de l'OACI, des États et des organisations internationales que ce Programme fournisse des informations pertinentes, crédibles et actualisées qui puissent être utilisées de manière efficace.

Nécessité d'un programme souple, réactif, fondé sur les risques et robuste

2.5 Pour pouvoir fournir les informations requises, le Programme lui-même doit être souple, réactif, fondé sur les risques et robuste. Cela signifie qu'il devrait être en mesure de traiter les problèmes de sécurité en temps utile et de refléter correctement l'évolution de la situation de l'État en question, et que les activités de supervision devraient être classées par ordre de priorité en fonction du risque et selon un processus transparent.

Domaines d'intérêt

2.6 Dans l'évolution future de l'USOAP CMA, au-delà de la mise en œuvre des précieuses recommandations et observations du GEUSR, une attention particulière devrait être accordée :

- à la planification des activités ;
- aux indicateurs de la performance de l'État en matière de sécurité ;
- à la fertilisation croisée avec d'autres activités de l'OACI ;
- aux interfaces avec d'autres programmes ;
- à la formation et aux compétences du personnel, au niveau tant de l'OACI que des États ;
- à l'utilisation efficace des ressources de l'OACI et des ressources des États ;
- aux techniques d'audit appliquées ;
- aux bases de données à l'appui du programme ;
- à l'amélioration des outils technologiques, en particulier le cadre en ligne de la CMA.

2.7 Les détails techniques devraient être examinés par le groupe d'étude mentionné dans la recommandation de la Conférence AN-Conf/13.

2.8 Compte tenu de l'importance de ce Programme et des contraintes qui pèsent sur les ressources de l'OACI, les États et les organisations internationales devraient être prêts à compléter les fonds et le personnel prévus au budget-programme général en soutenant activement les activités du Secrétariat par des dons financiers et en nature.

3. CONCLUSION

3.1 Un fonctionnement optimal de l'USOAP CMA accroît significativement l'intérêt que la plupart des acteurs de la sécurité de l'aviation peuvent en tirer pour la sécurité : il permettrait, en particulier, à plusieurs parties prenantes de s'appuyer davantage sur les données produites par l'USOAP CMA pour alimenter leurs propres activités de supervision de la sécurité. Par conséquent, il devrait y avoir une compréhension commune de la nécessité de poursuivre et de renforcer encore ce Programme en vue d'atteindre les objectifs décrits ci-dessus, à savoir que ce Programme soit souple, réactif, fondé sur les risques et robuste et fournisse des informations pertinentes, crédibles et actualisées. Les ressources nécessaires devraient être allouées pour permettre d'atteindre cet objectif. L'Assemblée est dès lors invitée à prendre les mesures énumérées dans le résumé analytique.